



L'ÉQUIPE DU QUÉBEC EN TOURNÉE

RÉGLEMENTATION

285, rue Gary-Carter
Montréal (QC) H2R 2W1
Tél. : 514-270-6060 Téléc. : 514-270-2700
courrier@tennis.qc.ca www.tennis.qc.ca

L'Équipe du Québec en tournée

Réglementation

Vous trouverez dans ce guide toute la réglementation concernant l'encadrement des athlètes (Équipe du Québec) en tournée. Ce guide s'adresse également aux parents et aux entraîneurs afin de les informer de leurs responsabilités. De plus, vous y trouverez le rôle de Tennis Québec pendant ces tournées.

Ce guide a été réalisé par Tennis Québec

Mise à jour du guide : Janvier 2019

L'ÉQUIPE DU QUÉBEC EN TOURNÉE

Tous les athlètes, entraîneurs, parents et accompagnateurs voyageant au sein de l'Équipe du Québec, représentent Tennis Québec, leur sport et leur communauté. En conséquence, il est important que les représentants de l'Équipe du Québec maintiennent un comportement respectant les normes de conduite établies dans le présent guide de manière à ce que chacun des athlètes puisse vivre une expérience positive.

Les règles de ce guide entrent en vigueur dès le moment du départ de l'athlète, et ce jusqu'à son retour à la maison. Nous rappelons à l'athlète qu'il a été sélectionné pour compétitionner et représenter l'Équipe du Québec. Un comportement irréprochable est attendu.

RÔLE DES PARENTS EN TOURNÉE

Comment bien jouer son rôle?

Les parents ont un rôle de soutien très important à jouer lors des tournées, que ce soit en personne ou par le biais des différents outils de communication disponibles (courriel, message texte, téléphone, réseaux sociaux, Skype, etc.). Les athlètes ont toujours besoin de votre soutien moral, de votre présence et de votre enthousiasme face à leurs performances, dans la victoire comme dans la défaite. D'ailleurs, comme tout bon parent, vous voulez que votre enfant soit bien préparé avant chacun de ses matchs. C'est la responsabilité des entraîneurs de faire en sorte que les athlètes soient bien préparés avant leur match. Pour cette raison, nous vous demandons d'éviter de parler tennis ou de contenu de match avec votre enfant, puisque cela pourrait altérer le si précieux « message » véhiculé à votre enfant lors de ses discussions avec l'entraîneur, qui est un professionnel certifié du tennis. Une fois la discussion d'après match terminée avec l'entraîneur, vous aurez tout le loisir de discuter avec votre enfant. Vous exercerez alors votre rôle de soutien d'une façon optimale.

Note

L'entraîneur personnel qui accompagne son ou ses athlètes doit en aviser Tennis Québec ainsi que l'entraîneur chef de l'Équipe du Québec avant le départ afin de préciser les tâches que celui-ci accomplira lors du séjour à l'extérieur. Celui-ci devra suivre les règles et l'horaire de l'Équipe du Québec.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET RÔLES DE TENNIS QUÉBEC

Voici les responsabilités de Tennis Québec:

1. Tennis Québec fera parvenir toute l'information aux parents et athlètes concernant la tournée ou les Championnats canadiens, comme par exemple : le besoin ou non de passeport ou certificat de naissance, le nom de l'hôtel, le site du tournoi, le transport, etc;
2. Tennis Québec vérifiera si tous les joueurs sont inscrits correctement dans les tableaux des épreuves auxquelles ils doivent participer;
3. Lors des tournées hors du Canada, Tennis Québec s'assurera que les athlètes arrivent un minimum de 2 à 4 jours à l'avance à destination, afin de leur permettre de s'adapter aux nouvelles conditions de température et de surfaces de jeu si elles sont différentes de celles du Québec;
4. Tennis Québec établit des règles claires afin d'encadrer les athlètes et les entraîneurs lors des tournées et des Championnats canadiens dans le document ci-joint;
5. Tennis Québec donnera des moyens et des ressources suffisantes aux entraîneurs de tournée afin qu'ils puissent la mener à bien;
6. Tennis Québec choisira des tournois et des hôtels dans des endroits jugés sécuritaires;
7. Tennis Québec sélectionnera adéquatement les entraîneurs de tournée.

ASSURANCES, MÉDICAL, BAGAGES, BUDGET ET OBJECTIFS

Tennis Québec et les entraîneurs exigent que tout athlète qui part en tournée hors du Canada ait en sa possession :

1. **Une lettre attestant que l'athlète est sous la responsabilité de Tennis Québec pendant la tournée. Cette lettre doit mentionner que l'entraîneur peut quitter le pays avec l'athlète et le faire soigner s'il est blessé ou malade, signé par les deux parents et qui porte un sceau d'authentification.** Vous pouvez faire signer votre document par le greffier de la ville. Voir annexe 1 pour exemple.
2. Sa carte d'**assurance-maladie du Québec valide**, dont la date d'expiration n'est pas ou ne sera pas atteinte pendant la tournée (dans certaines villes des États-Unis, des cliniques médicales acceptent la carte soleil), ainsi qu'une fiche médicale complète (allergies, maladies graves et/ou chroniques, blessures récurrentes, groupe sanguin, etc.)
3. Une **assurance complémentaire de voyage** (ex. : Croix Bleue). Si le parent possède une assurance pour son enfant via le travail, il doit vérifier si elle est valide hors Québec. Il est obligatoire que l'athlète ait tous les renseignements par rapport à ses assurances dans ses bagages.
4. Tout l'équipement, matériel et produits nécessaires au bon fonctionnement de la tournée.
5. Un budget adéquat pour la durée de la tournée (le budget proposé sera indiqué sur la feuille d'invitation à la tournée).

L'ATHLÈTE EN TOURNÉE

Tout joueur membre de Tennis Québec qui participe à un Championnat canadien ou à une tournée ou compétition internationale est tenu de suivre les règles suivantes :

1. Respecter les règles de base de bonne conduite telles que la politesse, l'hygiène et le savoir-vivre;
2. Respecter les directives de l'entraîneur-chef ou des entraîneurs sélectionnés par Tennis Québec;
3. Respecter les règlements du tennis, les règles de conduite et les règles du tournoi durant un match et tout au long du séjour;
4. Voyager avec l'équipe (sauf bien sûr dans le cas d'un athlète qui est déjà en tournée et qui rejoindra l'équipe plus tard);
5. Donner à l'entraîneur désigné pour la tournée les objectifs de l'athlète;
6. Ne pas consommer et/ou avoir en sa possession des boissons alcoolisées, des drogues, des médicaments autres que ceux prescrits par un médecin ou des armes;
7. Ne pas utiliser des produits du tabac;
8. Faire preuve obligatoirement d'un comportement approprié. Lorsque le comportement est jugé inacceptable par les entraîneurs, l'athlète peut être retiré de la compétition et retourné chez lui aux frais des parents. Dans les cas extrêmes, une suspension des activités de Tennis Québec est possible (comité de discipline).

Exemples de mauvais comportements:

- Tout abus physique ou sexuel;
 - Le non-respect du couvre-feu tel qu'établi par les entraîneurs de Tennis Québec;
 - Tout comportement ou la conduite est en violation de toute loi, y compris le Code Criminel et toute violation du présent document;
 - Etc.
9. Faire preuve d'un comportement responsable, un comportement exemplaire est attendu de tous les athlètes à tout moment, y compris lors de déplacements autant en transport en commun que privé, lors de l'événement au site de compétition, au restaurant et dans tous les autres endroits publics, dont l'hôtel, l'aéroport, etc.;
 10. Signaler aux entraîneurs de l'Équipe du Québec un comportement d'un coéquipier qui ne serait pas conforme au code de conduite;

11. Ne pas endommager / briser quelque chose lors de la tournée. Dans un tel cas, les parents seront responsables de rembourser les dépenses reliées au bris.

À L'ENTRAÎNEMENT ET LORS DE LA COMPÉTITION

L'athlète doit :

1. Participer aux cérémonies d'ouverture et de fermeture.
2. Porter le survêtement de l'Équipe du Québec lors des cérémonies d'ouverture et de fermeture et lors des cérémonies de remise des médailles.
3. Prendre part aux séances d'entraînement de l'Équipe du Québec et suivre les règles de l'Équipe.
4. Rencontrer l'entraîneur, après la compétition, pour lui faire un compte rendu de sa performance.
5. Participer aux différentes activités organisées par les entraîneurs de l'Équipe du Québec ou par le comité organisateur (ex. : souper d'équipe). Dans certaines tournées et lors des Championnats canadiens, il peut y avoir des activités spéciales organisées par le club hôte. Ces activités font partie du voyage et il revient aux entraîneurs de décider si l'athlète doit ou non y participer. Les tournées sont avant tout conçues pour se dépasser au niveau physique et tennistique. Si cette partie du travail est bien faite et que les athlètes démontrent une attitude excellente, les sorties spéciales seront au programme.
6. Règles de base sur les sites d'entraînement et de tournois
 - a) État des terrains
 - i) Surface glissante : il est interdit de pratiquer sous la pluie ou après celle-ci. Attendre que le terrain soit suffisamment sec;
 - ii) Terrains clôturés et barrés : il est **INTERDIT** de sauter par dessus les clôtures pour aller jouer au tennis. Si cette situation se produit et que l'équipe n'a pas le temps d'aller frapper ailleurs, les athlètes ne feront qu'un échauffement physique;
 - b) Terrains endommagés : prendre un autre terrain et en aviser l'entraîneur;
 - c) Échauffement adéquat : avant la séance de tennis, l'athlète doit s'échauffer adéquatement selon sa propre routine ou celle dictée par l'entraîneur de la tournée;
 - d) Liberté de l'athlète : l'athlète ne peut quitter le site sans la présence de

l'entraîneur ou la permission de celui-ci;

e) Attitude : L'athlète doit adopter une attitude irréprochable
puisque'il représente le Québec;

f) Sites d'entraînement près de l'hôtel : l'athlète est autorisé à aller pratiquer uniquement si
l'entraîneur est présent.

7. S'échauffer adéquatement même si l'entraîneur est affecté à d'autres tâches sur le site du tournoi.

CHEZ DES HÔTES PRIVÉS

L'athlète doit :

1. Être en tout temps respectueux et poli avec les membres des « nouvelles familles » et les autres personnes qu'il rencontrera.
2. Respecter les règles d'hygiène de base, faire le lit et récupérer toutes ses affaires avant de quitter les lieux (vêtements, serviettes, etc.).
3. Avant le départ, s'assurer de remercier les hôtes. Un petit cadeau pour la famille d'accueil est fortement recommandé.

À L'HÔTEL

1. Loger dans les installations réservées pour les membres de l'Équipe du Québec.
Note : Si un athlète loge AVEC SES PARENTS, il devra rester au même hôtel que celui des membres de l'Équipe du Québec, et ce, pour toutes les catégories d'âge. Les frais à déboursé seront les mêmes que pour les autres athlètes. Il faudra également aviser la directrice du développement des athlètes de ses intentions à ce sujet.
2. Dans les chambres : Éviter de faire du bruit et respecter l'heure du coucher. Après le couvre-feu, l'entraîneur ira faire une ronde près des chambres pour vérifier s'il y a du bruit et si les lumières sont éteintes. Si le couvre-feu, tel que déterminé par les entraîneurs, n'est pas respecté, ce non-respect pourra entraîner le retrait de l'athlète de la compétition. Pas de filles dans la chambre des garçons et vice-versa.
3. Restaurant de l'hôtel et magasin de l'hôtel : S'il y a un restaurant ou un magasin à l'hôtel, les athlètes peuvent y aller en petits groupes avec ou sans la présence de l'entraîneur. Ils doivent choisir de la nourriture appropriée (les entraîneurs s'assureront que les jeunes s'alimentent correctement). Ils doivent également respecter les heures de repas et avoir de bonnes manières à table.
4. Écouter de la musique avec un appareil électronique (portable) et contrôler le son pour ne pas déranger son entourage (porter des écouteurs).
5. Piscine et salle de gym à l'hôtel : S'il y a une piscine à l'hôtel, les athlètes pourront aller se baigner uniquement lorsqu'un entraîneur est présent sinon, pas de baignade. S'il y a une salle de gym à l'hôtel, les jeunes pourront y aller seuls ou avec l'entraîneur (ou en petits groupes).
6. Transport hôtel-tournoi : À tout moment lors des déplacements, l'athlète doit être en présence d'un adulte, soit un parent d'un athlète du Québec, soit l'entraîneur. Il ne peut boire ou manger dans le véhicule et doit avoir sa ceinture de sécurité **attachée en tout temps**.
7. Liberté des athlètes : Les athlètes peuvent circuler dans l'hôtel mais leur liberté s'arrête à la porte d'entrée et de sortie. Les athlètes doivent être accompagnés d'un adulte ou de l'entraîneur. Aucun

athlète n'est autorisé à rester seul à l'hôtel ou en petit groupe alors que l'entraîneur est toujours au site du tournoi (un parent peut les accompagner avec la permission de l'entraîneur). Pour toutes autres situations, les athlètes doivent demander une permission à l'entraîneur.

8. Un comportement exemplaire à l'hôtel est obligatoire. Les hôtels étant des lieux de repos pour tous les invités, les comportements suivants ne sont pas acceptables : courir dans les couloirs, faire des appels constants d'une chambre à l'autre, faire du bruit, faire des appels téléphoniques aux invités de l'hôtel, faire des plaisanteries de toute nature qui peuvent causer des dommages à la propriété, des blessures ou des perturbations aux invités y compris ses coéquipiers, et ne pas se conformer aux règles de l'hôtel. Les parents seront responsables de tous bris occasionnés par leur enfant.
9. Tennis Québec ne permettra pas à un entraîneur de rester avec les joueurs dans la même chambre d'hôtel. Cependant, s'il y a plusieurs chambres dans un immeuble en copropriété de type condo (ex.: trois chambres avec salle de séjour et cuisine) un entraîneur du Québec sera autorisé à séjourner avec les joueurs à condition qu'il/elle ait une chambre séparée.
10. Les couvre-feux et toutes les autres normes et règles de ce code de conduite doivent être suivis indépendamment du statut de l'athlète au sein de la compétition, et ce, même s'il a été éliminé ou blessé et qu'il ne joue plus.

Avant le départ du lieu en question, l'athlète doit remercier les organisateurs du tournoi. Il doit être respectueux et poli avec les personnes qu'il rencontre.

Note

Les entraîneurs mandatés par Tennis Québec représentent l'autorité tout au long de la tournée et peuvent, avec le consentement de la Fédération, retourner un athlète à la maison aux frais des parents. Dans un tel cas, l'entraîneur devra aviser les parents de l'athlète.

INFRACTIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES - RÉFÉRENCES

INFRACTIONS	MESURES DISCIPLINAIRES
<p>Comportement au lieu d'hébergement</p> <p>a) Briser le couvre-feu.</p> <p>b) Causer des dommages à la propriété d'autrui.</p> <p>c) Organiser ou prendre part à une fête (« party ») sans en avoir obtenu l'autorisation.</p> <p>d) Des filles et des garçons se retrouvent dans la même chambre (cette situation peut se produire, mais les jeunes doivent obtenir au préalable la permission de l'entraîneur et la porte de la chambre doit alors rester ouverte).</p>	<p>1^{re} infraction : Avertissement. 2^e infraction : Remboursement total des frais payés par Tennis Québec pour l'athlète lors de la tournée. Selon la gravité, retour possible à la maison aux frais des parents.</p> <p>Remplacement, réparation ou retour de la marchandise aux frais des parents de l'athlète. Remboursement total des frais payés par Tennis Québec pour l'athlète lors de la tournée. Selon la gravité, retour possible à la maison aux frais des parents.</p> <p>Remboursement total des frais payés par Tennis Québec pour l'athlète lors de la tournée. Retour possible à la maison aux frais des parents. Possibilité de suspension des tournois (provinciaux, nationaux et internationaux) pour une période à déterminer.</p> <p>1^{re} infraction : Avertissement. 2^e infraction : Remboursement total des frais payés par Tennis Québec pour l'athlète lors de la tournée. Retour possible à la maison aux frais des parents. Possibilité de suspension des tournois (provinciaux, nationaux et internationaux) pour une période à déterminer.</p>

<p>Infraction reliée à l'alcool ou à la drogue (achat, vente, possession ou consommation)</p>	<p>Remboursement total des frais payés par Tennis Québec pour l'athlète lors de la tournée. Retour à la maison aux frais des parents. Possibilité de suspension des tournois (provinciaux, nationaux et internationaux) pour une période à déterminer. Possibilité de suspension du prochain Championnat canadien.</p>
<p>Vol – Réseaux sociaux – Intimidation – Incitation à des comportements inappropriés</p> <p>Voler les biens de ses coéquipiers, voler dans les magasins, les restaurants, à l'hôtel, chez les hôtes, etc. Écrire, sur les réseaux sociaux, des commentaires disgracieux sur un athlète, un entraîneur, sa famille d'accueil, les organisateurs de tournois...</p>	<p>Toutes ces étapes doivent être suivies :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport à Tennis Québec (possibilité de suspension) et rapport à la police selon la gravité. 2. Remplacement ou retour de la marchandise. 3. Remboursement total des frais payés par Tennis Québec pour l'athlète lors de la tournée. 4. Retour possible à la maison aux frais des parents.
<p>Attitude</p> <p>a) Obscénité</p> <p>b) Conduite disgracieuse</p>	<p>1^{re} infraction : Avertissement. 2^e infraction : Remboursement total des frais payés par Tennis Québec pour l'athlète lors de la tournée. 3^e infraction : Retour à la maison aux frais des parents.</p>

<p>Présence / absence</p> <p>a) Ne pas se présenter aux réunions prévues par l'entraîneur (sans permission). b) Ne pas se présenter aux pratiques (sans permission).</p>	<p>1^{re} infraction : Avertissement. 2^e infraction : Remboursement total des frais payés par Tennis Québec pour l'athlète lors de la tournée. 3^e infraction : Retour possible à la maison aux frais des parents.</p>
<p>c) Ne pas se présenter à son match.</p>	<p>Toutes ces étapes doivent être suivies :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Retrait du tournoi 2. Remboursement total des frais payés par Tennis Québec pour l'athlète lors de la tournée. 3. Retour à la maison aux frais des parents. 4. Possibilité de suspension des tournois provinciaux, nationaux et internationaux) pour une période à déterminer.
<p>« Tanking »</p> <p>L'athlète donne le match à son adversaire.</p>	<p>L'athlète sera convoqué au comité de discipline de Tennis Québec à son retour.</p>
<p>Survêtement</p> <p>Refuser de porter le survêtement officiel de l'équipe pour les cérémonies d'ouverture et de fermeture.</p>	<p>Remboursement total des frais payés par Tennis Québec pour l'athlète lors de la tournée.</p>

***Tennis Québec se laisse le droit d'agir plus sévèrement selon la gravité de l'offense.**

PROCÉDURES À SUIVRE EN CAS D'INFRACTION

Sanctions

Les athlètes fautifs pourront faire face aux sanctions suivantes selon la gravité de l'action.

1. À la suite d'une plainte, le comité de discipline constate qu'un athlète a présenté des problèmes de comportement, il peut, à sa discrétion, exiger du participant qu'il fasse parvenir une lettre d'excuses.
2. Si les problèmes de comportement ont occasionné des bris, du vol ou toutes autres actions entraînant des pertes matérielles au lieu d'hébergement, le joueur devra rembourser les dommages sur présentation des pièces justificatives. En cas de problèmes graves, l'athlète pourra être suspendu du tournoi et retourné chez lui aux frais des parents.
3. Si l'athlète refuse de faire parvenir une lettre d'excuses ou de rembourser les dommages, il pourrait être suspendu pour une période indéterminée. Dans certains cas, il se pourrait que l'athlète soit obligé de rembourser les frais réels totaux engendrés par la tournée de Tennis Québec.
4. En cas de récidive ou selon la gravité du problème de comportement, le comité de discipline pourra suspendre l'athlète de tout tournoi de 3 mois à un an en fonction de la gravité.

Modalités de plainte

1. Toute personne (incluant l'entraîneur) qui se croit lésée par le comportement d'un athlète sur le terrain et hors du terrain, peut déposer une plainte à l'attention du directeur technique de Tennis Québec.
2. La plainte doit être formulée au plus tard dix jours après l'événement.

Enquête

1. Le directeur technique devra convoquer le comité de discipline dans heures après la réception de la plainte.
2. La rencontre a lieu dans les locaux de Tennis Québec ou dans une salle du stade IGA. Cependant, si les membres y consentent, la discussion peut se faire au téléphone (conférence téléphonique).
3. Le directeur technique explique la nature de la plainte au comité de discipline et convoque l'athlète afin d'entendre ses explications.
4. L'athlète doit être accompagné lors de la convocation (s'il est mineur).

RÉCEPTION DU RAPPORT D'INFRACTION ET DES SANCTIONS PAR L'ATHLÈTE

Nom de l'athlète : _____

Numéro de téléphone de l'athlète (maison) : _____

Nom du tournoi : _____

Dates du tournoi : _____

Lieu du tournoi : _____

J'ai reçu une copie du rapport d'infraction et mes commentaires sont les suivants :

a) Je ne suis pas d'accord avec le rapport.	
b) Je suis d'accord avec le rapport et j'accepte les sanctions.	
c) Je suis d'accord avec le rapport mais je conteste les sanctions.	

Signature de l'athlète

Signature du parent

L'ÉQUIPE DU QUÉBEC EN TOURNÉE FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE L'ATHLÈTE

Être membre de l'Équipe du Québec est un privilège et une occasion de représenter sa province lors de tournois de grande envergure et de compétitionner contre les meilleurs athlètes. Ces tournois nécessitent souvent des déplacements à l'extérieur de la province, ce qui nous amène à exiger des membres de l'Équipe du Québec un comportement irréprochable tout au long du séjour.

* * * * *

En tant que membre et parents de membres de l'Équipe du Québec, j'ai pris connaissance du guide « L'Équipe du Québec en tournée / Réglementation » et je m'engage à le respecter tout au long du championnat canadien ou de toute autre tournée organisée par Tennis Québec.

En cas de plainte ou de non-respect des règles de conduite, j'accepte que des sanctions soient appliquées à mon endroit selon la gravité de l'infraction et selon les mesures disciplinaires énumérées dans « L'Équipe du Québec en tournée / Règles de base » ou selon les décisions prises par le comité de discipline.

Signature de l'athlète

Date

Signature des parents

Date

Numéro de téléphone au domicile

Numéro de téléphone au travail ou cellulaire

Annexe 1 : Exemple de lettre de prise en charge de l'athlète par Tennis Québec

N'oubliez pas que cette lettre doit être en anglais si votre enfant visite un pays anglophone.

Laval, le 29 novembre 2018

Par la présente, nous autorisons notre enfant XXXXXXXXXXXX (# Passeport de l'enfant) à voyager en Floride avec l'entraîneur XXXXXXXXXXXX de Tennis Québec, ou tout autre entraîneur, XXXXXXXXXXXXXXXX, du 3 décembre 2018 au 18 décembre 2018.

Les personnes à contacter pour vérification sont :

Nom du père
947, rue des Tulipes
Laval (QC) H7E 2P8
Tél. maison : 450-661-8797
Tél. travail : 514-227-8843
Tél. cellulaire : 514-998-3204

Nom de la mère
947, rue des Tulipes
Laval (QC) H7E 2P8
Tél. maison : 450-661-8797
Tél. cellulaire : 450-648-2249

Roland Tremblay

Gisèle Côté

Commissaire à l'assermentation

